

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

**AVIS n° 2025/07/03-01-CFVU**

**Répartition budgétaire de la contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC)  
Année civile 2026**

La **Commission de la formation et de la vie universitaire**, en sa séance du 3 juillet 2025, sous la présidence de M. Éric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

**Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article D.841-5,

**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** le décret n°2019-205 du 19 mars 2019, relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC),

**Vu** l'avis de la Commission ad hoc de campus relative à la gestion la contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC de campus) d'Aix-Marseille Université en date du 25 juin 2025,

**Considérant** la nécessité de proposer une répartition budgétaire de la CVEC de campus versée chaque année à l'établissement,

**Considérant** les périodes de reversement de la part fixe et de la part variable de la CVEC aux établissements affectataires, la répartition budgétaire présentée concerne un montant initial prévisionnel,

**Après examen, la Commission de la formation et de la vie universitaire**

Article 1:

**REND UN AVIS FAVORABLE** à la répartition par enveloppe budgétaire thématique de la contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC) pour l'exercice de l'année civile 2026.

Article 2 :

L'enveloppe initiale en juin 2025 s'élève à 4 400 000 €.

**Cet avis est rendu, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.**

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : 30

Fait à Marseille, pour le Président et par délégation,

